

## **COMMUNE DE CHANIERS**

Séance du 09 décembre 2024

Date de convocation: 03/12/2024

Délibération N° 2024/09/048

Nombre de membres:

En exercice:

27

Présents:

21

Votants:

26

Quorum:

14

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

**OBJET: RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023** 

maire.

<u>Présents</u>: PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian conseillers municipaux.

par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD,

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pourvoir à FOURRÉ Jean-Luc, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à MORAUD Laurent, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à GUÉRIN Florian,

Excusée: LATOUCHE Céline,

Secrétaire de séance : DAVID Claudia.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que conformément à l'article 5, la loi n° 2019-828 du 9 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique dispose qu'au 1er janvier 2021, le Rapport sur l'Etat de la Collectivité (REC) communément appelé Bilan social, deviendra le Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport doit être présenté au conseil municipal. Il est joint au présent dossier.

Le conseil municipal acte la prise de connaissance du rapport social unique 2023.

## Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Pour extrait conforme, Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Claudia DAVID

publication ou notification le

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et